



La Préfecture de la Zone de Défense et de Sécurité Est



Espace Riberpray 10 rue Belle Isle 57036 METZ
Tél : 03.87.16.10.68

Octobre 2018

Créées en 1959, les zones de défense et de sécurité sont des échelons administratifs spécialisés dans l'organisation de la sécurité nationale et de la défense civile et économique.

La préfecture de zone travaille à la [mise en cohérence et à la coordination des politiques de sécurité de l'État](#). Elle intervient en complément de l'action des préfectures de département, si elles le jugent nécessaire, et coordonne leurs actions dès lors qu'un dossier ou un incident dépasse le cadre du département.

A ce titre, elle doit faire face à des exigences fortes, afin :

- de mieux [préparer et organiser les réponses de l'État dans les domaines de la sécurité](#) : sécurité intérieure, sécurité civile et sécurité économique,
- d'[assurer l'efficacité opérationnelle des services de lutte contre la délinquance](#), au travers notamment de la gestion du parc automobile, de l'immobilier et de l'armement des services de police et de gendarmerie,
- de [coordonner et renforcer les moyens de la sécurité civile](#) dans les départements,
- d'[assurer la fiabilité, la protection et la continuité de l'informatique et des transmissions du ministère de l'intérieur](#).

Son positionnement géographique favorise par ailleurs le développement de coopérations transfrontalières avec la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne et la Suisse, dans les domaines de la prévention de la délinquance et de la gestion de crises notamment.

Elle coexiste avec l'organisation militaire qui désigne un officier général de zone de défense, lequel coordonne la mise en place de moyens militaires, dans certains cas, à disposition des préfets de département.

Un millier d'agents œuvre au sein des services qui composent la préfecture de zone. Leurs missions vous sont présentées dans cette brochure.



Jean-Luc MARX

Préfet de la zone
de défense et de
sécurité Est
Préfet de la région
Grand Est
Préfet du Bas-Rhin



POURQUOI UNE ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ ?

Un échelon intermédiaire entre le niveau central et les
préfectures de région et de département

L'État s'organise en trois échelons administratifs :

- les départements,
- les régions,
- les **zones de défense depuis 1959**.

Les décrets n°2010-224 et n°2010-225 du 4 mars 2010 précisent et développent les compétences des
préfectures de zone de défense et de sécurité.

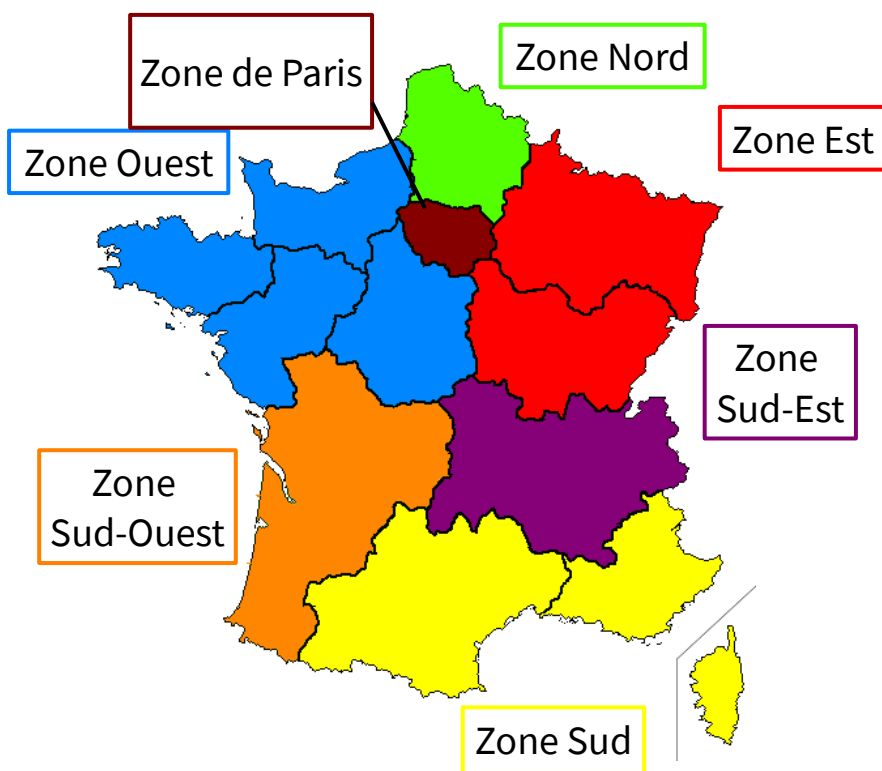
Il existe 7 préfectures de zone de défense et de sécurité en métropole.

A leur tête :

- un **préfet de zone de défense et de sécurité** (préfet de région et préfet de département),
- assisté depuis 1993, d'un **préfet délégué pour la défense et la sécurité** en charge de la direction des services de la zone de défense et de sécurité.

Leur siège :

- Strasbourg (Est),*
- Lille (Nord),
- Rennes (Ouest),
- Lyon (Sud-Est),
- Bordeaux (Sud-Ouest),
- Marseille (Sud),
- Paris (Ile-de-France).



Un échelon créé pour renforcer les capacités de l'État à assurer la sécurité

La zone dispose de compétences destinées à faciliter la gestion d'un événement ou d'une situation de
crise dépassant le cadre départemental.

Cadre géographique commun, coordonnant les efforts civils et militaires, ses compétences sont :

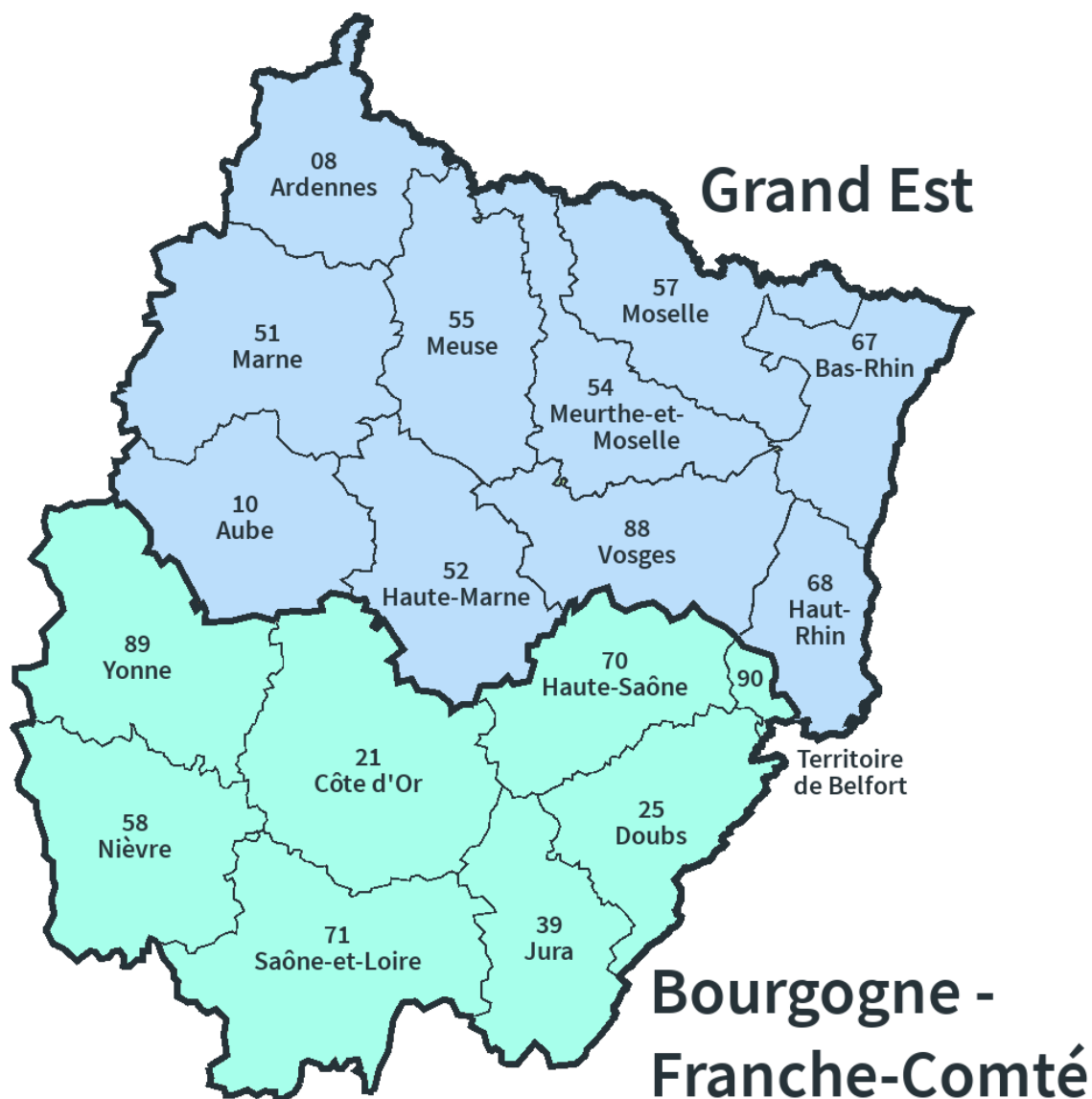
- l'élaboration de mesures non militaires de défense et la coopération avec l'autorité militaire,
- la coordination des moyens de sécurité civile dans la zone, notamment grâce à un réseau de diffusion et de coordination de l'information,
- l'administration des moyens de la police et de la gendarmerie nationales et des transmissions du ministère de l'Intérieur.

*La configuration géographique de la zone Est est singulière. Le préfet de la zone de défense et de sécurité Est est le préfet de la région Grand Est, préfet du Bas-Rhin, à Strasbourg. Le préfet délégué pour la défense et la sécurité ainsi que tous les services de la préfecture de la zone Est sont à Metz

ZOOM SUR LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST

La zone de défense et de sécurité Est occupe tout le grand quart Nord-Est de la France. Par rapport aux autres zones, elle se situe au 3ème rang en termes de superficie et de population.

Elle partage ses frontières avec 4 autres pays (Belgique, Luxembourg, Allemagne et Suisse) sur près de 1 000 km.



La Zone Est, c'est...

- 2 grandes régions comprenant 18 départements :
Grand Est,
Bourgogne - Franche-Comté.
- 105 217 km², soit 20% de la superficie totale de la France.
- 8,35 millions d'habitants, dont 60% en zone urbaine.
- 9 018 communes, dont 11 agglomérations de plus de 100 000 habitants.
- 4 centrales nucléaires et près de 100 sites industriels et miniers.
- des institutions européennes situées à Strasbourg.

L'ORGANISATION DE LA PRÉFECTURE DE ZONE

Pour toutes les missions concourant à la **sécurité intérieure**, à la **sécurité civile**, à la **sécurité économique** et à la **défense à caractère non militaire**, le préfet de zone s'appuie sur la **préfet délégué pour la défense et la sécurité**.

L'état-major interministériel de zone (EMIZ), le **secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)** et le **cabinet** sont placés sous son autorité.

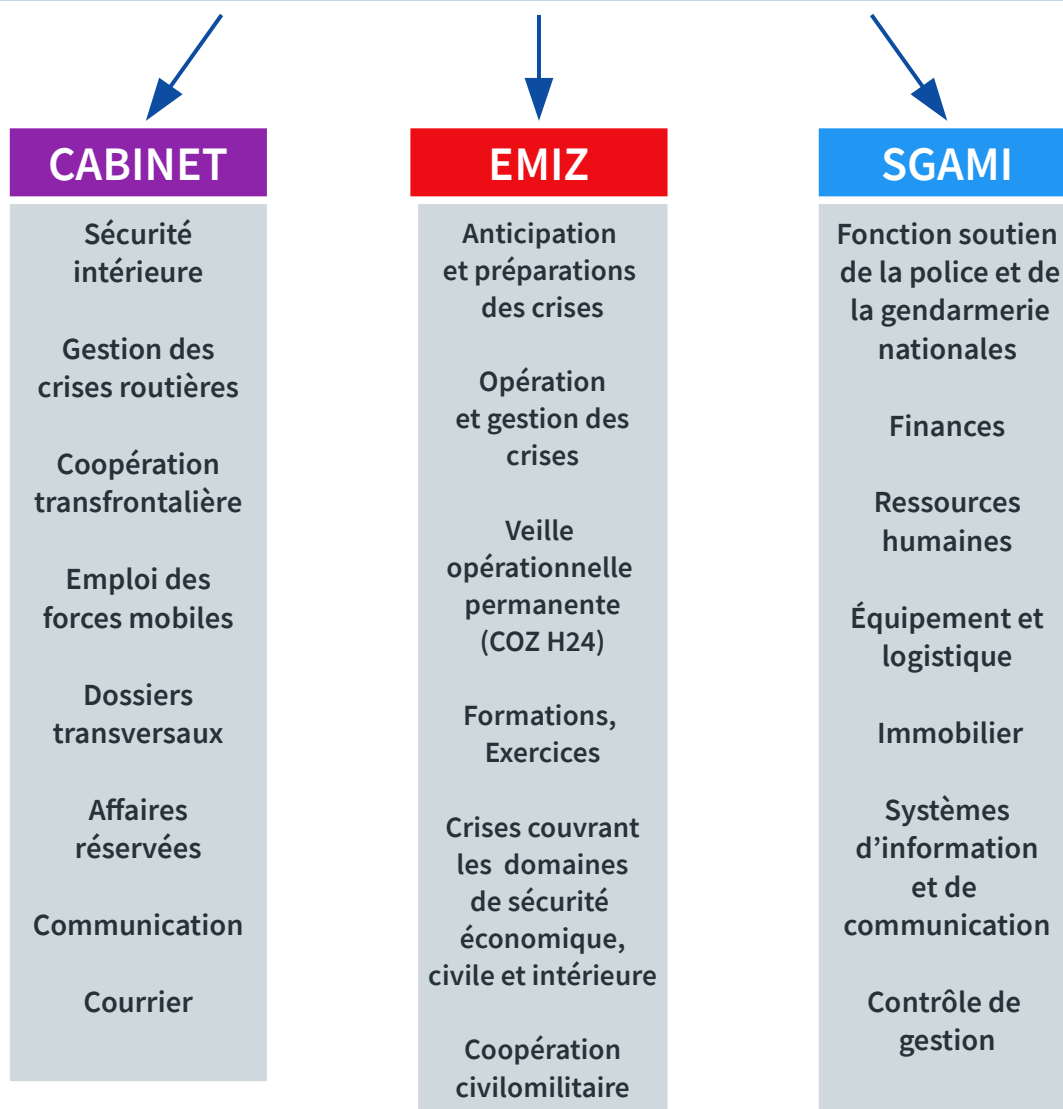
En tout, **un millier d'agents** œuvre au quotidien pour apporter tout le soutien nécessaire aux préfetures de département et aux services de police et de gendarmerie.



Michel VILBOIS
Préfet délégué pour
la défense
et la sécurité

Préfet de zone de défense et de sécurité Est

Préfet délégué pour la défense et la sécurité



Le cabinet

Le **cabinet** est chargé d'assister le préfet délégué pour la défense et la sécurité sur l'ensemble de ses compétences, de suivre les dossiers transversaux. Dirigé par un commissaire de police, il est composé d'un **pôle cabinet** et d'un **pôle sécurité intérieure** créé en juillet 2017 par le regroupement des cellules opérationnelles compétentes en la matière (mission police, ex-CRICR, cellule sécurité intérieure).

Parmi les attributions du **pôle cabinet**, on retrouve :

- La gestion des dossiers transversaux,
- Le suivi des affaires réservées,
- La communication de la préfecture de zone (site intranet, lettre interne...),
- l'organisation des cérémonies et la gestion des affaires protocolaires,
- la mise à jour des arrêtés de délégation de signature,
- la répartition et le suivi du budget de la réserve civile des services de police,
- le traitement du courrier de l'ensemble des services de la préfecture de zone et des services présents sur le site de Riberpray (CNAPS, IGPN, Météo France...),
- la gestion des accès et la sécurisation du site de Riberpray et la gestion du poste de garde.



Cérémonie à la mémoire des policiers morts pour la France
le 9 mai 2017

Le **pôle sécurité intérieure** regroupe les cellules chargées de la sécurité intérieure, de la gestion de crise routière et de la coopération internationale, ainsi que l'unité zonale de coordination des forces mobiles.

La **cellule sécurité intérieure** est chargée de la mise à jour, du suivi et de la mise en œuvre des plans zonaux PIRATE, du suivi de la mise en œuvre du plan Vigipirate, du suivi et de la gestion des réquisitions des forces de 3^e catégorie dans le cadre du plan Vigipirate (dispositif Sentinelle) et des mesures liées à l'état d'urgence, du suivi des problématiques de radicalisation et de l'organisation des réunions zonales de sécurité.



La **cellule gestion de crise routière**, composée de fonctionnaires de police et de militaires de la gendarmerie, vise à garantir, en permanence (astreinte H 24), l'information de l'autorité préfectorale zonale et la coordination des mesures de gestion du trafic. Elle a en charge la planification, la coordination et le suivi des opérations zonales de sécurité routière. Sa compétence couvre 4.000 kilomètres au titre du réseau routier national (autoroutes et routes nationales).



Partageant ses frontières avec 4 pays (Belgique, Grand-Duché de Luxembourg, Allemagne et Suisse), la zone de défense et sécurité Est est particulièrement sollicitée sur des problématiques de coopération transfrontalière. La **cellule coopération internationale** est, d'une part, très impliquée dans le suivi ou la coordination des actions résultant des différents accords qui prévoient entre autres, la mise en place de centres de coopération policière et douanière (CCPD) et une coopération directe entre unités de police, de gendarmerie et de douane implantées en zone frontalière. D'autre part, elle participe à un certain nombre de groupes de travail thématiques, tant dans le cadre de la Grande Région (prévention de la criminalité, coopération policière, sécurité routière) qu'en application de l'article 23.2 de l'Accord de Mondorf (lutte contre les atteintes à l'environnement, sécurité routière, maintien de l'ordre).



L'**unité zonale de coordination des forces mobiles (UZCFM)** est en charge de la coordination zonale de l'emploi des 33 unités de forces mobiles implantées sur la zone Est (22 escadrons de gendarmerie mobile et 11 compagnies républicaines de sécurité). Elle a pour mission de répondre aux demandes de concours de forces mobiles émanant des préfets de département à des fins de maintien de l'ordre ou de sécurisation générale. A cette fin, elle centralise les demandes émanant des 18 préfetures de la zone EST, les étudie en liaison avec les services zonaux de la gendarmerie et des CRS et l'UCFM à Paris et rédige les télégrammes de décisions quant à la mise à disposition ou non, des unités de forces mobiles. Elle joue également un rôle de conseiller technique, tant pour le Préfet délégué que pour les services des cabinets des Préfectures de la Zone, et assure une permanence opérationnelle 24h sur 24, 7 jours sur 7.

LES SERVICES QUI LA COMPOSENT

L'État-major interministériel de zone (EMIZ)

L'état-major interministériel de zone (EMIZ) est une structure interministérielle constituée de cadres et agents de différentes origines (sapeurs-pompiers, militaires des formations militaires de la sécurité civile, police, gendarmerie, commissariat à l'armée de terre, douanes).

En liaison avec les préfets de département, l'EMIZ **prépare et met en œuvre les mesures concourant à la sécurité nationale**.

Ses activités portent essentiellement sur la planification dans les domaines de la sécurité civile et de la sécurité économique, la préparation, la veille, le suivi et la gestion des crises, réparties en 3 pôles :

- **le pôle anticipation et préparation des crises** réunit les missions dédiées à la prévention des crises en relation avec l'ensemble des services concernés. Dans le domaine de la sécurité civile, il organise la formation des sapeurs-pompiers, suit et renforce les moyens des SDIS, coordonne la planification. Sur le plan économique, il traite de la continuité économique des entreprises et des infrastructures. Il anime également la politique zonale de sécurité des activités d'importance vitale face aux risques et menaces.
- **le pôle opérations et gestion des crises** couvre la préparation et la veille opérationnelle. Il établit les procédures d'intervention et conduit les opérations en cas d'exercice ou de crise. Il coordonne le réseau d'intervenants et mobilise les moyens en renfort. Il organise et maintient la vigilance. C'est au sein de ce pôle que l'on trouve le centre opérationnel de zone (COZ).
- **le pôle soutien administratif** assure les missions d'administration générale, de coopération transfrontalière, d'animation des réseaux et de communication. Il apporte son appui technique en matière de gestion et de maintenance des systèmes d'information et de communication et son soutien administratif aux deux autres pôles.



Le secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI)

Le **secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur** est chargé de la fonction soutien des services de police, des unités de gendarmerie et, pour certaines tâches, des préfetures. Il est compétent en matière financière, de ressources humaines, de logistique, d'immobilier et de système d'information et de communication.

Il comprend **5 directions** :

- la direction de l'administration générale et des finances,
- la direction des ressources humaines,
- la direction de l'équipement et de la logistique,
- la direction de l'immobilier,
- la direction des systèmes d'information et de communication,
- et une cellule de conseil en gestion.

La direction de l'administration générale et des finances

La direction de l'administration générale et des finances est composée de 4 bureaux :

- le **bureau des budgets**, chargé de la préparation budgétaire, de la répartition des crédits, du suivi de l'exécution et de l'analyse budgétaire ;
- le **bureau de la commande publique**, chargé de la préparation, de la passation, de l'exécution et du suivi des marchés publics ;
- le **centre de services partagés** (plate-forme chorus) composé du bureau des dépenses courantes, du bureau des compétences transverses et du bureau des dépenses spécifiques, chargé de l'exécution des dépenses et des recettes, ainsi que de leur suivi et de leur compte-rendu d'exécution ;
- le **bureau du contentieux et de la veille juridique**, chargé notamment de la protection fonctionnelle des agents et du contentieux juridictionnel et statutaire des personnels.



La direction des ressources humaines

La gestion des carrières est assurée par ce service, du recrutement jusqu'à la retraite. Elle décline la politique des ressources humaines du ministère de l'intérieur et les instructions de la direction des ressources et des compétences de la police nationale.

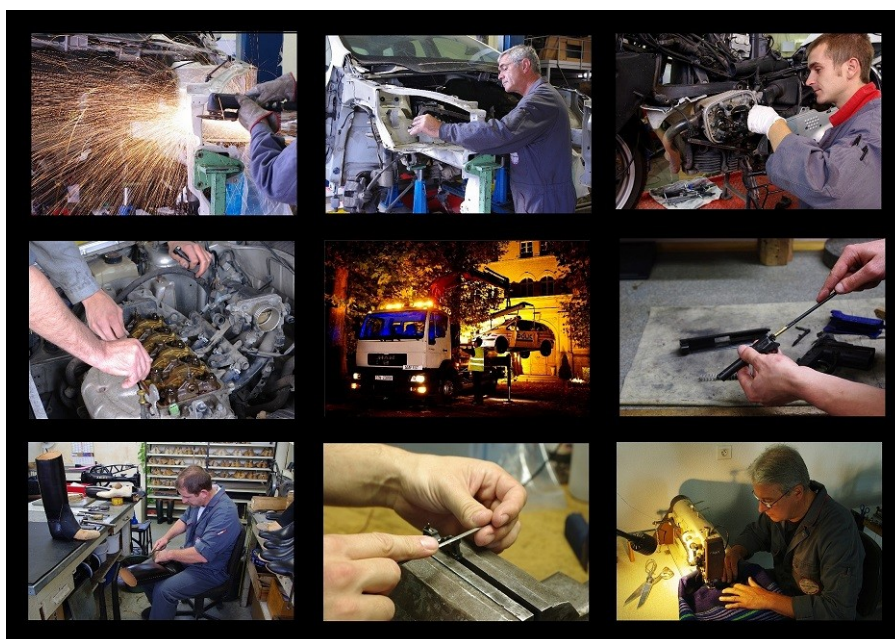
La direction des ressources humaines est composée :

- de la [mission accompagnement au changement et appui au pilotage](#), chargée de préparer et participer à la conduite et à l'accompagnement des démarches de changement,
- du [service des personnels](#), composé du bureau du recrutement, du bureau des personnels actifs, du bureau des personnels administratifs et du bureau des personnels techniques et spécialisés, assurant la gestion RH de 14 000 agents,
- du [pôle des affaires médicales et des relations sociales](#), chargé notamment d'assurer la protection statutaire accordée aux personnels en matière de maladie et accident de service,
- du [pôle d'expertise et de services](#), chargé de la paye de l'ensemble des fonctionnaires du périmètre du ministère de l'intérieur affectés dans la zone de défense et de sécurité (19 000 payes en portefeuille)

La direction de l'équipement et de la logistique

La direction de l'équipement et de la logistique est composée :

- du [bureau de la maintenance automobile](#), chargé du maintien en condition opérationnelle du parc automobile de la police et de la gendarmerie nationales, (8 000 véhicules), ainsi que des moyens nautiques de cette dernière ;
- du [bureau de l'administration et des moyens généraux](#), chargé notamment de la mise à disposition de fournitures et de matériels au bénéfice de la police et de la gendarmerie nationales,
- du [bureau de l'armement et des munitions](#), chargé du maintien en condition opérationnelle des équipements d'armement, de l'approvisionnement, du stockage et de la distribution de ces matériels



La direction de l'immobilier

La direction de l'immobilier est composée :

- du **bureau de l'administration immobilière**, chargé de l'exécution et du suivi des marchés publics d'études, d'ingénierie et de conduite des opérations immobilières de la police et de la gendarmerie nationales ;
- du **bureau des opérations et de la maintenance immobilière**, chargé de la maîtrise d'ouvrage, et selon le degré de technicité de la maîtrise d'œuvre, des opérations immobilières de constructions et réhabilitations au bénéfice de la police et de la gendarmerie nationales, de la maintenance des bâtiments police (hors travaux d'aménagement et travaux d'entretien) et de la maintenance spécialisée pour la gendarmerie, de la conduite de certaines opérations immobilières de sécurité civile ou de préfectures.
- du **bureau des études et du suivi des opérations sensibles**, chargé du traitement de toutes les études préalables d'opportunité et de faisabilité et du suivi des opérations sensibles et des montages d'opérations diverses.



Le nouvel hôtel de police de Longwy-Mont-St-Martin, ouvert le 20 décembre 2016 : une belle réalisation pilotée par la direction de l'immobilier du SGAMI Est

Sur la zone de défense Est, le patrimoine immobilier à soutenir représente 1,3 million de m² domaniaux (pour la police et la gendarmerie nationales, hors patrimoine de la sécurité civile), dont 498 000 m² (surface hors œuvre brute) répartis sur 214 sites affectés à la police nationale.

La direction des systèmes d'information et de communication

La direction des systèmes d'information et de communication a pour missions de :

- déployer et maintenir en fonctionnement les systèmes d'information en veillant à la continuité gouvernementale (préfectures, police, sécurité civile,...),
- piloter les grands programmes nationaux en zone Est,
- moderniser les centres d'information et de commandement de la police,
- gérer les équipements téléphoniques et de réseau informatique,
- optimiser le réseau radio numérique ACROPOL de la police, ou celui des pompiers, ANTARES.

A cela s'ajoutent des **missions nationales**, telles que l'élaboration des règles nationales d'ingénierie en matière de sécurité informatique, l'exploitation et la supervision des plates formes internet, l'organisation de l'observatoire zonal interministériel de la sécurité informatique, le développement et l'exploitation des logiciels (gestion de crises, cartographie, remontées police, délinquance, accidentologie), l'hébergement national sécurisé d'applications web intranet et internet et des missions zonales avec, par exemple, le déploiement d'outils de gestion électronique des documents, l'audit réseau et de sécurité en relation avec les services SIC de toutes les entités.

Pour mener à bien ces missions, la **DSIC** est composée :

- du **pôle défense et sécurité des systèmes d'information**,
- du **département du pilotage, de la coordination et des moyens**,
- du **département des systèmes d'information et du soutien informatique**,
- du **département des réseaux mobiles**,
- du **département des réseaux fixes**.



Sont également rattachés au **SGAMI** :

La cellule de conseil en gestion

La cellule de conseil en gestion est chargée du pilotage de la performance, du contrôle de gestion, du contrôle interne financier, ainsi que de la coordination de la veille juridique, technique et managériale.

La délégation régionale de Dijon

La délégation régionale de Dijon est chargée d'assurer la mise en œuvre des missions qui lui sont confiées dans le cadre des orientations définies au niveau du SGAMI à Metz.

Elle est la plus importante des 28 implantations du SGAMI, dont certaines regroupent plusieurs activités, dans les cinq régions de la zone Est, au plus près des services opérationnels.

L'organisation de la délégation régionale découle des directions du SGAMI.

La répartition des attributions entre les sites de Metz et Dijon est, selon les domaines, géographique ou fonctionnelle.

On y retrouve :

- le bureau des affaires générales,
- le bureau des ressources humaines,
- le bureau de la logistique,
- le bureau des affaires immobilières.

Le service médical statuaire et de contrôle de la police nationale

Le service médical de la police nationale est chargé de la médecine statuaire.

Il a pour missions :

- de veiller à l'aptitude de l'ensemble des personnels de la police nationale à exercer leurs fonctions,
- de rendre un avis sur l'aptitude à la titularisation et à la reprise de service,
- d'assurer la fonction de conseil technique auprès du préfet délégué pour la défense et la sécurité.

Ces missions sont assurées par 2 médecins inspecteurs régionaux, le premier basé à Metz, le second à Dijon. De plus, ils s'appuient sur un réseau de 20 personnels de santé implantés sur 12 sites pour être au plus près des fonctionnaires.